

CONDITIONS SPECIFIQUES Á L'ESM/CPGE 2025

Procédure à suivre, **si et seulement si**, vous êtes déclaré **ADMISSIBLE** :

Candidat issu d'un lycée civil

1) A la réception du message de convocation, vous devez renseigner et renvoyer le questionnaire de santé préalable à l'engagement dans les armées (QSPE) à l'antenne médicale de Saint-Germain-en-Laye dans les plus brefs délais:

cma02-am017-ares.contact.fct@intradef.gouv.fr

Le QSPE est disponible sur le site de l'Académie Militaire de Saint-Cyr Coëtquidan (AMSCC) :

<https://www.terre.defense.gouv.fr/amsc/recrutement-esm-concours>

2) Répondre au message de convocation aux épreuves orales et sportives d'admission.

3) Vous serez convoqué la veille des épreuves d'admission à 08h30 à la 17ème antenne médicale Base des Loges, 8 avenue du Président Kennedy à Saint-Germain-en-Laye (78100) pour passer votre visite d'expertise médicale initiale (VEMI).

4) Présenter lors de votre convocation aux épreuves orales et sportives, le certificat médical mentionnant l'aptitude à la pratique des épreuves sportives du concours de l'ESM.

Candidat issu d'un lycée militaire

1) Vous devez passer votre VEMI au sein de l'antenne médicale soutenant votre lycée avant les épreuves orales et sportives d'admission.

2) Répondre au message de convocation aux épreuves orales et sportives d'admission.

3) Présenter lors de votre convocation aux épreuves orales et sportives le certificat médical mentionnant l'aptitude à la pratique des épreuves sportives du concours de l'ESM